



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PREFECTURE de l'AUBE



Délégation Territoriale de l'Aube
Service Santé-Environnement

Troyes le 22 mars 2019

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE ROMILLY SUR SEINE
Mairie
10100 ROMILLY SUR SEINE

ROMILLY SUR SEINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant le contrôle sanitaire prévu par arrêté préfectoral

Type	Code	Nom
Prélèvement	00078688	
Unité de gestion	0062	ROMILLY SUR SEINE
Installation	UDI 000214	ROMILLY SUR SEINE RESEAU
Point de surveillance	S 0000001496	MAISON DE RETRAITE JULIEN MONNARD
Localisation exacte	CUISINE MAISON DE RETRAITE JULIEN MONNARD	
Commune	ROMILLY-SUR-SEINE	

Prélevé le : vendredi 15 mars 2019 à 08h22
par : GUHUR ESTÉBAN
Type visite : DDIS

Analyse effectuée par : LABORATOIRE EUROFINS IPL EST - rue Lucien Cuenot - BP 51005 - 54421 MAXEVILLE cedex

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

Mesures de terrain

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	normal X				
Couleur (qualitatif)	normal X				
Odeur (qualitatif)	normal X				
Saveur (qualitatif)	normal X				

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'air	19,4 °C				
Température de l'eau	12,1 °C				25.00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,5 unité pH			6.50	9.00
----	--------------	--	--	------	------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore combiné	0,06 mg/L				
Chlore libre	0,28 mg/L				
Chlore total	0,34 mg/L				

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : D1+D2

Code SISE de l'analyse : 00078807

Référence laboratoire : 19M016965-001

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Turbidité néphélométrique NFU	0,1	NFU			2.00
-------------------------------	-----	-----	--	--	------

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère	<0,1	µg/L		0.50	
----------------------------	------	------	--	------	--

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Acrylamide	<0,1	µg/L		0.10		
Epichlorohydrine	<0,1	µg/L		0.10		
FER ET MANGANESE						
Fer total	16	µg/L				200.00
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU						
Acénaphène	<0,01	µg/L				
Acénaphthylène	<0,01	µg/L				
Anthracène	<0,01	µg/L				
Anthraquinone (HAP)	<0,08	µg/L				
Benzantracène	<0,01	µg/L				
Benzo(a)pyrène *	<0,005	µg/L		0.01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,005	µg/L		0.10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,005	µg/L		0.10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,005	µg/L		0.10		
Chrysène	<0,01	µg/L				
Dibenzo(a,h)anthracène	<0,01	µg/L				
Fluoranthène *	<0,01	µg/L				
Fluorène	<0,01	µg/L				
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<SEUIL	µg/L		0.10		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (6 subst.*)	<SEUIL	µg/L				
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,005	µg/L		0.10		
Naphtalène	<0,05	µg/L				
Phénantrène	<0,01	µg/L				
Pyrène	<0,01	µg/L				
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	600	µS/cm			200.00	1 100.00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Antimoine	0,11	µg/L		5.00		
Cadmium	<0,01	µg/L		5.00		
Chrome total	0,09	µg/L		50.00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0.10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,13	mg/L		1.00		
Nitrates (en NO3)	6,3	mg/L		50.00		
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/L		0.50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	68	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	58	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100 mL				0.00
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/100 mL				0.00
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100 mL		0.00		

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/100 mL		0.00		
------------------------------	----	----------	--	------	--	--

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00078688)

Compte tenu des paramètres contrôlés, cette eau est conforme aux limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, définies par l'arrêté du 11 janvier 2007, pour l'ensemble des paramètres mesurés. Il est à noter une teneur en chlore libre trop élevée. La teneur en chlore libre sur le réseau de distribution doit être de l'ordre de 0,1mg/l.

**Pour la Déléguée Territoriale
L'Ingénieur du Génie Sanitaire**



Laure GRAN-AYMERICH